

- **Objectifs** : Connaissances approfondies de l'antibiothérapie : rappels microbiologiques et pharmacocinétiques, analyse approfondie des différentes familles d'antibiotiques. Principes de l'antibiothérapie des principales infections, notamment hospitalières. Antibio prophylaxie médicale et surtout chirurgicale.
- **Durée** : 1 an                      **Nombre de places** : Non limité
- **Droits à payer** :
  - Si inscription à ce **seul diplôme** pour 2011-12 ou **comme 1<sup>er</sup> DU (si plusieurs DU en 2011-12)** :
    - En 1<sup>ère</sup> année : Tarif A + droit principal D + Droit spécifique (305,00 €)
    - Si **seul mémoire final** : Tarif A + droit spécial G + Droit spécifique réduit
  - Si inscription **comme 2<sup>ème</sup> ou énième DU** (car plusieurs DU en 2011-12) :
    - En 1<sup>ère</sup> année : Tarif A (exempté) + droit réduit E + Droit spécifique (305,00 €)
    - Si **seul mémoire final** : Tarif A (exempté) + droit spécial réduit J + Droit spécifique réduit
- **Enseignant responsable** :

**Pr. D. CHRISTMANN**

Service des Maladies Infectieuses et Tropicales – Nouvel Hôpital Civil – BP 426 – 67091 STRASBOURG CEDEX

☎ 03 69 55 05 45            Mèl : [Daniel.Christmann@chru-strasbourg.fr](mailto:Daniel.Christmann@chru-strasbourg.fr)

- **Public concerné** :
  - Les Docteurs en Médecine français ou ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Suisse ou de la Principauté d'Andorre.
  - Les étrangers (hors UE + EEE + Suisse + Andorre) pourvus du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou d'un diplôme permettant d'exercer la Médecine dans leur pays d'origine ou dans le pays d'obtention du diplôme (joindre certificat des autorités du pays l'attestant).
  - Les titulaires du diplôme d'Etat en Pharmacie ou de Docteur en Pharmacie et les étrangers pourvus d'un diplôme de Pharmacien permettant d'exercer la pharmacie dans leur pays d'origine.
  - Les internes en Pharmacie.
  - Les internes toutes options y compris Médecine Générale.

- **Cours et programme** :

L'enseignement est sous la forme de 6 sessions de 2 jours (de 8h30 à 18h).

Les enseignements auront lieu, **de 8h30 à 18h00**, selon le calendrier suivant :

3 (à partir de 9h) et 4 novembre 2011 – Amphithéâtre de Dermatologie – Hôpital Civil  
8 (à partir de 9h) et 9 décembre 2011 – Salle de cours de l'Ex-Clinique Ophtalmologique – Hôpital Civil  
12 (à partir de 9h) et 13 janvier 2012 – Amphithéâtre de Dermatologie – Hôpital Civil  
9 (à partir de 9h) et 10 février 2012 – Amphithéâtre de Dermatologie – Hôpital Civil  
1<sup>er</sup> (à partir de 9h) et 2 mars 2012 – Amphithéâtre de Dermatologie – Hôpital Civil  
29 (à partir de 9h) et 30 mars 2012 – Amphithéâtre de Dermatologie – Hôpital Civil

- **Examens** :

L'examen écrit est composé de 7 questions (3 notées sur 20 et 4 notées sur 10) dont le total est calculé sur 100. Une moyenne de 50/100 est requise pour l'admissibilité.

**Mémoire** : Le mémoire est à fournir au Directeur d'enseignement au plus tard le 31 décembre de l'année civile en 2 exemplaires.